

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 20 MARS 2013**

L'an deux mil treize et le vingt mars à 19h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Jean BEAREE, Serge WATTEEUW, Franck SARRE, Sandra AUDRAN, Jean-Pierre DELEFORGE, Olivier DELEVOYE, Christelle DESCAMPS, Marie FOUTRY, Alain HAVERBEQUE, Thierry HERMAN, Jean-Marie PETIT.

EXCUSES : Philippe ALLAERT donne pouvoir à Franck SARRE

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 13 membres en exercice

NOMBRE DE MEMBRES AYANT PRIS PART A LA DÉLIBÉRATION : 13 membres

DATE DE CONVOCATION : 11 mars 2013

DATE AFFICHAGE : 11 mars 2013

SECRÉTAIRE : Marie FOUTRY est désignée secrétaire de séance

Le Compte rendu de la réunion du 8 février 2013 est approuvé à l'unanimité.

1 – M.N.T : ÉVOLUTION DU CONTRAT MAINTIEN DE SALAIRE

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les agents ont adhéré depuis quelques années au contrat « maintien de salaire » collectif. Un nouveau dispositif permet aux collectivités de contribuer au financement de la protection complémentaire. Il est demandé la position du conseil municipal sur ce sujet.

Après lecture et explications des différentes solutions proposées par la MNT, le conseil municipal souhaite participer à compter du 1^{er} avril 2013 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et de verser une participation mensuelle de 3 €.

Cette position devra être envoyée au Centre de Gestion pour avis du comité technique paritaire pour principe. Une délibération définitive confortant la décision sera prise après réponse du centre de gestion.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2012

Marie DELEVOYE, secrétaire de mairie présente le compte administratif 2012. Après lecture des différents comptes, celui-ci fait ressortir un excédent de fonctionnement de 353.934,70 €, un déficit d'investissement de 86.894,81 € et un reste à réaliser de 117.512,38 € pour l'exercice 2012.

- Le Conseil Municipal, par 12 voix pour (M. le maire ne prenant pas part au vote) approuve le Compte Administratif 2012 faisant ressortir un excédent de fonctionnement de **353.934,70 €** et un déficit d'investissement de **86.894,81 €** ainsi qu'un reste à réaliser 2012 de **117.512,38 €**.

En ce qui concerne le compte de gestion, le résultat de l'exercice 2012 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 353.934,70 € et un déficit d'investissement de 86.894,81 €. En tenant compte de l'excédent antérieur de fonctionnement de 1.021.089,35 € et du déficit antérieur d'investissement de 131.280,98 €, le compte de gestion 2012 fait ressortir un déficit cumulé d'investissement de 218.175,79 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 645.084,08 € soit un résultat globalisé de clôture excédentaire de 426.908,29 €.

Le Conseil Municipal, par 12 voix (M. le Maire ne prenant pas part au vote), approuve le compte de gestion.

3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

L'exercice 2012 dégage un excédent de fonctionnement de 645.084,08 €, un déficit d'investissement de 218.175,79 € et un montant des restes à réaliser de 117.512,38 €.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » la somme de 218.175,79 €, d'apurer ce déficit et les restes à réaliser 2012 par une écriture au compte 1068 « Excédents de fonctionnement » pour un montant de 335.688,17 €, d'inscrire au 002 « excédent de fonctionnement à reporter » le solde d'un montant 309.395,91 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate que le résultat à la clôture de l'exercice 2012 présente :

- un déficit d'investissement de **218.175,79 €**
- un excédent de fonctionnement de **645.084,08 €**

et décide

- de reporter le solde du déficit d'investissement au compte 001 (dépenses d'investissement) soit **218.175,79 €**
- de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement au compte 002 (recettes de fonctionnement) soit **309.395,91 €**
- d'apurer le besoin de financement de la section d'investissement et des restes à réaliser à hauteur de **335.688,17 €** par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement imputation au 1068.

4 – VOTE DES TAUX

M. le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition 2013. Il rappelle que les taux d'imposition de la commune avaient été augmentés de 1 % l'année dernière, que la commune reste parmi les plus bas taux de la région et propose de ne pas les augmenter cette année.

M. PETIT demande si ces taux risquent d'augmenter dans l'avenir avec la mise en place de la future intercommunalité, M. le Maire explique que dans le cadre de la fusion, on se dirige vers un taux nivelé et par conséquent une probable augmentation des taux d'imposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de maintenir les taux actuels pour l'année 2013 à savoir :

Taxe d'habitation :	14,35 %
Taxe sur le foncier bâti :	17.02 %
Taxe sur le foncier non bâti :	47,00 %

5 – VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire et la commission de finances propose la répartition suivante :

▪ AFN	190 €
▪ Club de l'Amitié	800 €
▪ Étoile Amicale Club	400 €
▪ Subvention exceptionnelle Étoile Amicale Club	100 €
▪ Amicale Laïque (Médiathèque)	920 €
▪ Amicale Laïque (Théâtre)	300 €
▪ Les Charmilles	280 €
▪ Harmonie l'Avenir	1.400 €
▪ Club de danse BBW	300 €
▪ L'Hirondelle	80 €
▪ Chorale	120 €
▪ CAdanse	200 €
▪ Subvention exceptionnelle BEF	380 €
▪ Subvention Géant	300 €

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité,
le montant des subventions proposées pour un montant total de **5.770 €**.

6 – BUDGET PRIMITIF

M. le Maire présente les différentes lignes du budget de l'exercice 2013.

Après cette présentation détaillée du budget de fonctionnement et une explication des différentes propositions faites par la commission Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget par chapitre sur les bases d'une section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1.136.006,91 €.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 522.913,91 €.

Le budget d'investissement est détaillé en dépenses et en recettes. M. le Maire explique les propositions d'investissement pour l'année 2013, qui portent essentiellement sur le ravalement de la façade, la réfection de la toiture de l'église, l'aménagement de la rue Edmond Delbassée, l'étude de l'aménagement de la rue du 24 Août, la poursuite de la rénovation de l'éclairage public et sur l'aménagement des chemins de randonnées. Il présente un budget d'investissement équilibré à hauteur de 1.034.959,33 €.

Le Conseil Municipal adopte le budget d'investissement 2013 par 12 voix pour et 1 abstention.

7 – LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

M. le Maire rappelle les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires qui avaient déjà été abordées dans une réunion de travail. Il expose les conclusions de la réunion du conseil d'école associant les enseignants, les représentants des associations de parents d'élèves et la collectivité qui s'appuie sur plusieurs éléments : le mercredi matin serait choisi comme demi-journée pour étaler le temps d'enseignement sur 5 jours, l'organisation de la journée d'école et les temps d'activités périscolaires restent à construire. Il a été convenu dans ce contexte de demander le report à 2014 de la réforme. Afin d'affiner la réflexion sur ce projet, qualifié de complexe par tous les partenaires, il est proposé de questionner les parents d'élèves sur la présence de leurs enfants aux périodes de temps périscolaires qu'impose cette réforme.

- Vu les incertitudes demeurant sur les activités périscolaires, sur l'encadrement et les structures d'accueil et sur les difficultés à chiffrer le coût supplémentaire restant à la charge de la commune,
- Vu les Accueils de Loisirs Sans Hébergement proposés le mercredi et pris en charge par la CCPP,
- Vu la position du conseil d'école.

Le conseil municipal demande à l'unanimité le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires pour l'école des Valettes à la rentrée 2014.

8 – RÉSULTATS DES ENQUÊTES RUE EDMOND DELBASSÉE ET RUE JOFFRE

Rue Edmond Delbassée : M. le Maire donne lecture des résultats de l'enquête sur les aménagements prévus rue Edmond Delbassée. Il rappelle qu'une réunion de présentation de ces résultats et de débat a eu lieu le 7 mars. Environ 60 enquêtes ont été distribuées, 29 réponses ont été reçues soit environ 50 %, 22 habitants (76 %) sont d'accord avec les objectifs affichés. Une majorité pense qu'il faut maintenir le principe des chicanes pour permettre aux automobilistes de ralentir. Quelques familles souhaitent installer des ralentisseurs et des radars pédagogiques. Il ressort aussi de l'enquête que les aménagements réservés au stationnement sont nécessaires mais ne sont pas forcément installés judicieusement.

M. le Maire propose de refaire un plan d'aménagement en étroite collaboration avec les habitants de la rue concernés par ces emplacements. M. le Maire soumet au vote ces propositions.

Le conseil municipal, par 11 voix pour, 1 contre et 1 abstention accepte la mise en place des aménagements de stationnement et de chicanes et la réalisation d'un trottoir en enrobé du côté pair pour permettre d'améliorer la qualité de l'environnement et la sécurité de tous.

Rue Joffre : Concernant la rue Joffre, pour les résultats de l'enquête sur la mise en sens unique, 47 réponses ont été reçues, sur 85 enquêtes distribuées, soit un peu plus de 50% de réponses. 39 personnes sont favorables au projet contre 8 défavorables soit 83% de réponses favorables.

Des dispositions seront examinées pour répondre à certaines remarques ou difficultés exposées. Une information sera faite sur le choix.

Le conseil municipal par 8 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions expriment une décision favorable à la mise en sens unique de la rue Joffre, celle-ci sera appliquée dans les meilleurs délais après une dernière concertation et explications

9 – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de signer une convention de servitude avec ERDF concernant la parcelle appartenant à la commune rue du 8 mai 1945, sous les références B 1101, sur laquelle est installé un poste de transformation ERDF.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'acte de convention de servitude et les documents afférents à cette convention.

La séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance

Marie FOUTRY

Le Maire,

Alain DUTHOIT